

A LA VEILLADO

Mi souveni d'aquelei veillados que fasiam ouu cantoun doou fuec e de racontes que l'entenderi.

Leis omes assetats a la taoulo que tuvavoun la pipo, o roullavoun lei cigaretos doou gros gris.

Lei maires e lei grands davans lou fougauo que li brullavo uno grosso busco. Chascuno ame soun tricoutage vo sa broudarié, vo encaro oocupados de mountar de debas ame lei cinc aguillos.

Temps en temps viravoun l'esquino ouu fuec per si cooufar un poouc darrièr, que aquo va sabem, lou fuec dins la chamineio cooufo que lou coustat que li presentam.

Sus lou trespede l'oulo bouillavo d'aise-d'aise, mentre que d'outro man refregissié lou brigadèu. Lou brigadèu es a dire la farion de cese que si cousino coume la "poulento". Un cooup qu'avem accabat la cuecho, li coupam de liscos que fem fregir dins l'oli (d'ouulivo !). Ero un manjar reguist ! Aremarcas qu'à n'aqueste moument si parlavo pas encaro de "fege gras".

Naoutrei, lei pichouns, si recampaviam dins un cantoun ame lei pichounos e charaviam a bastouns roumputs (mai, tard

tout aquèu biaïa a dispareissut : plus ges de bastouns roumputs).

Escoutaviam d'escoudoun leis istoris vèillos de garamaoudos que, de cooups que l'a nous fasien venir la pèou de galino. Si fasié lume dins la peço ame de candelos vèillos e tanben ame un calen. Lou calen ero uno meno de sietoun de metaou ame uno manillo que pendoulavo a la chamineio, dedins d'oli e uno mecho que cremavo. Tout aquo per dire que li vesiam pas grand caouvo ; mai l'eriam acoustumats. S'emplegavo tanben la lampo de petroli.

Puei un jour venguet l'eleitricitat. Oou, sabes quero pas grand caouvo a la debuto. Simplement un fiou que pendoulavo ouu plafound e ouu bout uno ampoulo de 25 ouats a 110 volts. quouro la beissaviam lou mai bas, vesiam tout just la sieto mai pas ce que l'avié dedins.

(de seguir...) (à suivre...)

RESUME : Nous faisons ici la description d'un intérieur de maison rurale, il y a à peine 50 ans et de la vie calme que l'on y menait. Les veillées y étaient d'une grande importance, petits et grands les attendaient avec impatience. Tant de belles choses s'y sont passées.

SAINTE-ANASTASIE OU L'HISTOIRE EN MARCHE...

(EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS)

L'an mil huit cent vingt et un, le deux avril, Monsieur le Maire a adressé la parole à l'assemblée, il a dit : "Messieurs, au moment où toutes les Communes de la France, rivalisent de zèle pour offrir à L'Auguste Enfant le Duc de Bordeaux, que la providence a bien voulu nous accorder, le tribut de leur amour en contribuant selon leurs moyens à l'acquisition du Domaine de Chambord qui deviendra son apanage, la Commune de SAINTEANASTASIE démentirait les sentiments de vénération qu'elle a toujours si éminemment professé pour l'illustre famille des Bourbons si elle ne montrait son empressement à déposer son tribut pour cet important objet; connaissant en outre les vôtres en

particulier, je ne doute nullement que vous ne délibériez de voter une somme analogue aux revenus municipaux, desquels vous pouvez disposer. C'est à ce prix que j'ai eu l'honneur de vous convoquer aujourd'hui, vous priant de prendre en considération ma proposition-

Le Conseil Municipal partageant le voeu exprimé par Monsieur le Maire a unanimement délibéré de faire l'offrande de 25 Francs qui seront pris sur les ressources municipales de 1821, regrettant que la caisse municipale ne renferme point des fonds suffisants pour augmenter l'offrande et la rendre analogue à l'impulsion de leur coeur.

Fait à SAINTE-ANASTASIE dans la salle de Mairie le 2 avril 1821."

VIVRE A LA CAMPAGNE

En ce doux mois de mai, rompant avec ma désagréable habitude -dont j'use de temps à autre- je ne parlerai pas de la divagation, ni des nuisances engendrées par les chiens du village :

- bien que le problème demeure ;
- bien que certains de leur maîtres fassent toujours preuve du même sans gêne ;
- bien que leurs ennemis n'hésitent plus à utiliser leur fusil ;

- bien que tout le monde en ait ras le bol et assez de ne plus dormir, de ramasser les poubelles ou de voir dévorer ses poules ;
 - et bien enfin, que le Garde Municipal distribue allègrement quelques P.V. printanniers ;
- ce mois-ci, exceptionnellement, je garderai le silence.

ANASTASE LE MALHEUREUX

Sainte-Anastasie

BULLETIN
MUNICIPAL

MAI 1993 N°46



Mai 1993 : Les hautes eaux de l'Issole.

LE MOT DU MAIRE

Une légende tenace, fondée sur une célèbre note d'humour, affirme sans autre démonstration, qu'il est indispensable de construire les villes à la campagne.

Somme toute, l'accroissement indéfini de la population d'un village, serait un gage assuré de richesse et de qualité de vie.

S'il est exact qu'à une époque de croissance et d'emploi bien révolue, cette pratique ait permis à SAINTE-ANASTASIE de se développer (et pour le moins, à beaucoup d'entre nous, d'y être accueillis) cela n'est hélas plus le cas.

Le P.O.S. de 1987, puis sa révision en 1992, ont donné à la Commune les moyens souples de planifier et de maîtriser plus précisément une urbanisation que chacun s'accorde à vouloir mesurée et compatible avec une cohésion sociale et une économie ambiante toujours vulnérables.

Disons que la légère reprise immobilière constatée ces derniers mois s'inscrit dans ces limites.

Il n'est aujourd'hui, soyez-en convaincus, nulle raison de s'inquiéter de cette évolution. Aucun franchissement inconsideré de nouveaux et importants seuils démographiques ne sera effectué dans un proche avenir.

La préservation de notre cadre villageois et le maintien de nos capacités financières d'équipement restent l'objectif que nous avons défini ensemble.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 1993

ETAIENT PRESENTS :

MM. MORIN.CUENOT.DEHAYE.RAYNAUD.ABELLO.
ISTRIA.TOSELLO.LALANDEC.REMY.
MMES BOCQUET.LAURENT.

ETAIENT ABSENTS :

M. CORBIER donne pouvoir à M. MORIN.
M. BROSSAUD donne pouvoir à M. CUENOT.

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter, pour l'année 1993, les subventions aux associations et organismes ci-dessous:

Comité des Fêtes.....	22 000F
Association des Boules.....	5 000F
ASL section Basket.....	15 000F
Association Vouloir.....	1 500F
ASL.....	10 000F
Les Randonneurs de l'Issole.....	1 200F
Secours Populaire Français.....	1 300F
Les Médaillés Militaires.....	800F
Associat. Culturelle de CARNOULES...	2 790F
Secours Animaux Malheureux.....	500F
Comité Protection de l'Enfance.....	300F
Les Médaillés Militaires(sub.excep.)	3 000F
Combattants Volontaires de FLASSANS...	800F
Les Varois vers les Autres.....	1 300F
Association de Chasse.....	1 500F
Associat. Sportive Collège GAREOULT...	1 000F
C.C.A.S.....	5 000F
Les Donneurs de Sang.....	1 000F

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions ci-dessus désignées.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE POTEAUX

D'INCENDIE

Le Maire demande à Monsieur le Président du Conseil Général du VAR, de bien vouloir attribuer à la Commune de SAINTE-ANASTASIE, qui en deviendra propriétaire au titre du programme départemental de défense des forêts contre les incendies 1993, 5 poteaux d'incendie à planter sur le territoire de la Commune.

La Commune de SAINTE-ANASTASIE s'engage à en assurer l'entretien et la pérennité, les crédits nécessaires étant en place au budget communal 1993.

ACQUISITION D'ESPACES VERTS SENSIBLES PAR LE CONSEIL GENERAL DU VAR

SAINTE-ANASTASIE possède sur son territoire un certain nombre d'espaces d'intérêt sitologique et touristique indiscutable. Le Pré de Naple est l'un de ceux-ci et mérite à ce titre d'être protégé de toute urbanisation ou dégradation future.

Cette zone à vocation originelle agricole et commerciale (SNCF) a été classée "espace naturel protégé" (ND) par le P.O.S. approuvé le 17/12/1987.

Le P.O.S., révisé, arrêté le 10 juillet 1992 a renforcé cette protection en classant en emplacement réservé N°28 une partie de cette zone actuellement propriété de la SNCF.

Aujourd'hui, dans le cadre de la politique d'aide aux Communes définie par le Conseil Général et de la réalisation du projet "LE VAR EN TRAIN" initié par Monsieur le Président du Conseil Général, l'acquisition de ces terrains devient tout à fait indispensable. Convaincu de la nécessité de préserver ce patrimoine et les chances économiques qui lui sont liées, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'acquisition ayant pour objet :

- de soustraire à la construction ces espaces naturels,
- de permettre la réalisation du projet "LE VAR EN TRAIN,
- de mettre les espaces rendus ainsi libres à la disposition du public.

Cette opération concerne les parcelles cadastrées suivantes :

section A N°644...BRUN Edouard...	3676 m²
section A N°645...DELAPORTE.....	1271 m²
section A N°646...DELAPORTE.....	815 m²
section A N°620...SNCF.....	21647 m²
section A N°621...SNCF.....	955 m²
section A N°622...SNCF.....	412 m²
section A N°624...SNCF.....	1370 m²
section A N°671...SNCF.....	18212 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-donne son accord pour que les opérations

SERVICE DES MEDECINS DE GARDE

Le 08 juin...Dr BRAUN.....(94.33.22.04.)
Le 13 juin...Dr FAURE.....(94.78.33.31.)
Le 20 juin...Dr LE MADEC...(94.59.89.52.)
Le 27 juin...Dr ARNAUD.....(94.80.20.98.)

CINEMA

Les séances de projection cinématographiques auront désormais lieu le SAMEDI SOIR, à l'heure habituelle (20 H 30) au lieu du lundi.

Ce changement fait suite au vœu que nous avions formulé en juin dernier à l'Assemblée Générale du "Cinéma du soleil" à LA LONDE. Nous remercions les dirigeants de cette organisation d'avoir bien voulu exaucer notre souhait.

Au programme :

Samedi 29 mai : LE LIVRE DE LA JUNGLE
16 H 30

LA VIE AU VILLAGE

MARIAGE

Ce samedi 8 mai, Marie-Joële MANERA et François LAURENT ont comparu pour dire "oui" devant Madame Marie LAURENT, Adjoint au Maire et mère du mari à qui Monsieur MORIN avait naturellement délégué ses fonctions habituelles.

Devant leur deux familles réunies, ce qui représentait une nombreuse assistance, le Maire adressait enfin tous ses vœux de bonheur aux jeunes époux et ses félicitations aux parents.

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Joséphine RIMBAUD, décédée le 7 mai 1993.

Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'entreprise Jean GRISOLLE qui a offert la gerbe déposée le 8 mai au pied du monument aux morts de SAINTE-ANASTASIE.

FOIRE A LA BROCANTE

LUNDI 31 MAI (PENTECOTE)

ASSISTANTE SOCIALE

Melle STIVALA, Assistante Sociale sera présente à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, Place de l'Eglise, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 8 juin 1993.

Ramonage Electrique "Lady Clean"

PETITJEAN

SAINTE-ANASTASIE

Cheminées Mazout Chaudières

Produits :

- dégoudronnant, bois, charbon ;
- décrassant, chaudière fuel ;
- cartouche pour feu de cheminée ;
- décapant vitres ;
- joint fibre de verre teinte noir

"La Propreté en Plus"

TEL. 94.72.23.97.

LA VIE ASSOCIATIVE

A.S.L. SECTION BASKET

Le championnat du VAR est terminé. Nos joueurs peuvent se consacrer au déroulement des tournois suivants :

- 20 mai 1993 à SALERNES
- 23 mai 1993 à BRIGNOLES
- 12 et 13 juin à SOLLIES-PONT

qui sera, pour ce dernier, un tournoi international contre nos amis Italiens.

NOTA : Les jeunes filles et jeunes garçons désirant pratiquer ce sport peuvent venir se faire inscrire tous les mercredis à la salle polyvalente à partir de 14 heures.

CONCOURS PHOTO

LE DIMANCHE 18 JUILLET 1993

Dans le cadre de l'exposition des oeuvres du Club des Cigales, un concours est ouvert aux photographes amateurs, non adhérents à la section photo du Club.

Les personnes désireuses de participer à ce concours sont invitées à faire parvenir leurs épreuves (noir et blanc ou couleur) en format minimal 13 x 18, ayant comme sujet une rivière ou un village provençal, à la Mairie où l'anonymat leur sera garanti jusqu'au jugement du jury.

Celui-ci sera composé de 3 personnes de la section photo et de 4 personnes indépendantes.

Le vainqueur sera récompensé par un bon de gratuité pour une personne lors d'une sortie du Club des Cigales.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

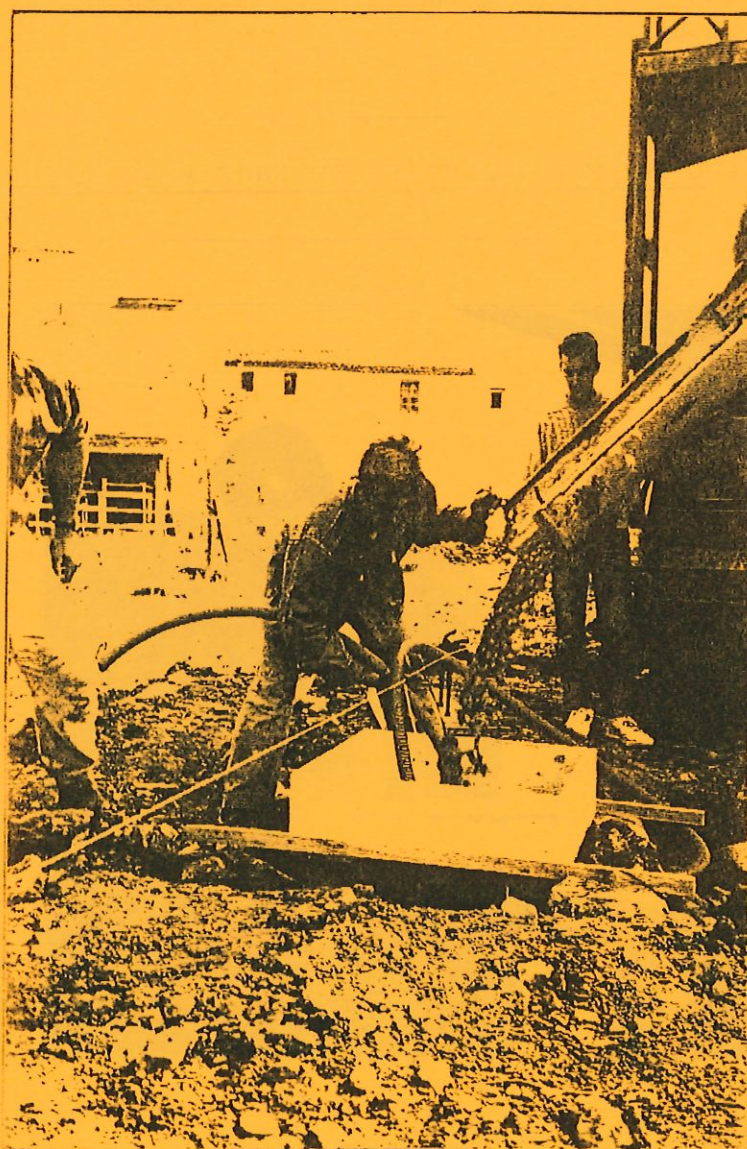


NUMERO D'APPEL : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

Chacun reconnaîtra

Jean-Charles, ce sympathique employé de la S.E.E.R.C. dont la rapidité d'intervention n'a d'égale que sa jovialité, naturelle en toutes circonstances.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DU 15 AVRIL AU 15 MAI



Le coulage d'un des 11 plots de béton qui supporteront les lampadaires du parking.

-Débroussaillage. Le temps que nous subissons favorise le recrû rapide des végétaux. Le débroussaillage, de ce fait, exige de nombreuses journées puisqu'il faut repasser aux endroits déjà traités.

-Nids de poules. Opération également longue à cause des orages quasi quotidiens qui ne cessent de dégrader les chemins. Les réparations sont en grande partie achevées à l'exception du Vallon de Gueirol dont la réfection nécessite un traitement plus radical.

-Entretien des installations sportives.

-Réparation de la toiture de l'église.

-Réparation d'un regard du réseau d'assainissement, rue F. Mistral.

-Parking des Ferrages :

-crépissage du mur conservé de l'ancien porche d'entrée ;

-coulage des plots de béton pour la fixation des lampadaires avec mise en place des gaines et des tiges d'ancrage ;

-tirage des câbles électriques.

-Nettoyage des containers à ordures par roulement.

d'acquisition se poursuivent, si nécessaire jusqu'à la procédure d'expropriation,
-autorise le Maire à signer les conventions à passer avec Monsieur le Président du Conseil Général du VAR,
-s'engage à conserver aux terrains ainsi acquis la destination "d'espaces verts" ouverts au public.

DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
P.A.C.A. POUR UNE ACQUISITION FONCIERE
AU LIEU-DIT LES HORTS.

La Commune envisage l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame Dominique OLIVA, d'une superficie totale de 17 a 55 ca, situé au lieu-dit les Horts, section D N°69.

Le prix d'acquisition de ce terrain a été estimé par les domaines entre 183 400 Francs et 203 000 Francs. Les propriétaires nous ont proposé la somme de 200 000 Francs qui a été acceptée par la Commune.

Le terrain est destiné à la réalisation d'une école primaire nécessaire à l'accueil de sa population scolaire en progression constante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 311.7 et R 311.1 à R 311.7 ;

Vu la délibération en date du 23 mars 1987 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional approuvant les critères de choix et fixant les modalités d'intervention du Conseil Régional dans le cadre des acquisitions foncières des collectivités locales fixant les conditions de versement de la participation régionale ;

DECIDE de demander une aide financière auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de pouvoir réaliser l'acquisition de ce terrain pour une superficie totale de 1755 m² en vue de réaliser la construction d'une école primaire.

La fiche de renseignements ci-jointe donne un certain nombre d'indications exigées par le Conseil Régional pour la prise en considération de la présente demande.

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dont les modalités seront fixées par une convention qui sera annexée à l'acte d'acquisition ou à l'ordonnance d'expropriation et transcrite à la conservation des hypothèques.

S'ENGAGE A voter les dépenses correspondant au montant non subventionné par le Conseil Régional dès que ce dernier aura fixé son taux de participation et les conditions de son attribution.

CHRONIQUE MUNICIPALE

LE 8 MAI

C'est en présence du Conseil Municipal, des représentants des Associations Patriotiques, Sociales, Sportives et Culturelles, des Enseignants, d'enfants, de représentants des services publics et d'une foule nombreuse que s'est déroulée la cérémonie de Commémoration du 8 mai 1945 à SAINTE-ANASTASIE.

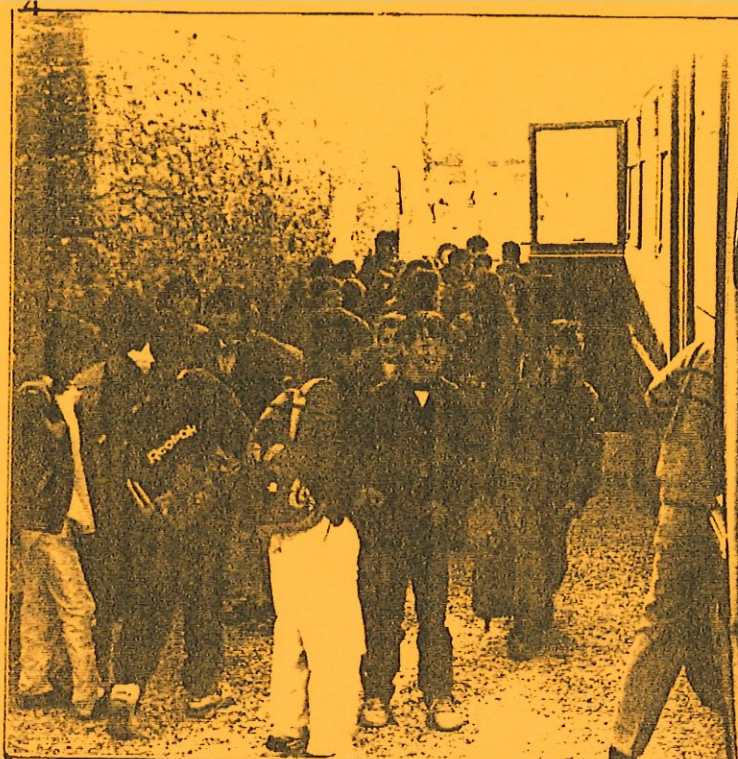
Après les dépôts traditionnels de gerbes et l'observation d'une minute de silence, le Président des Médailleurs Militaires donnait lecture du message du Ministre des Anciens Combattants.

Puis, dans une courte allocution, le Maire témoignait de l'attachement de tous à cette paix si durement acquise mais hélas aujourd'hui gravement menacée.

Après avoir rendu hommage aux victimes civiles et militaires du conflit 1939-1945, il rappelait le rôle difficile et le dévouement de nos jeunes et de tous ceux qui servent actuellement la paix et les Nations Unies, tant en Europe, qu'en Afrique et en Extrême-Orient.

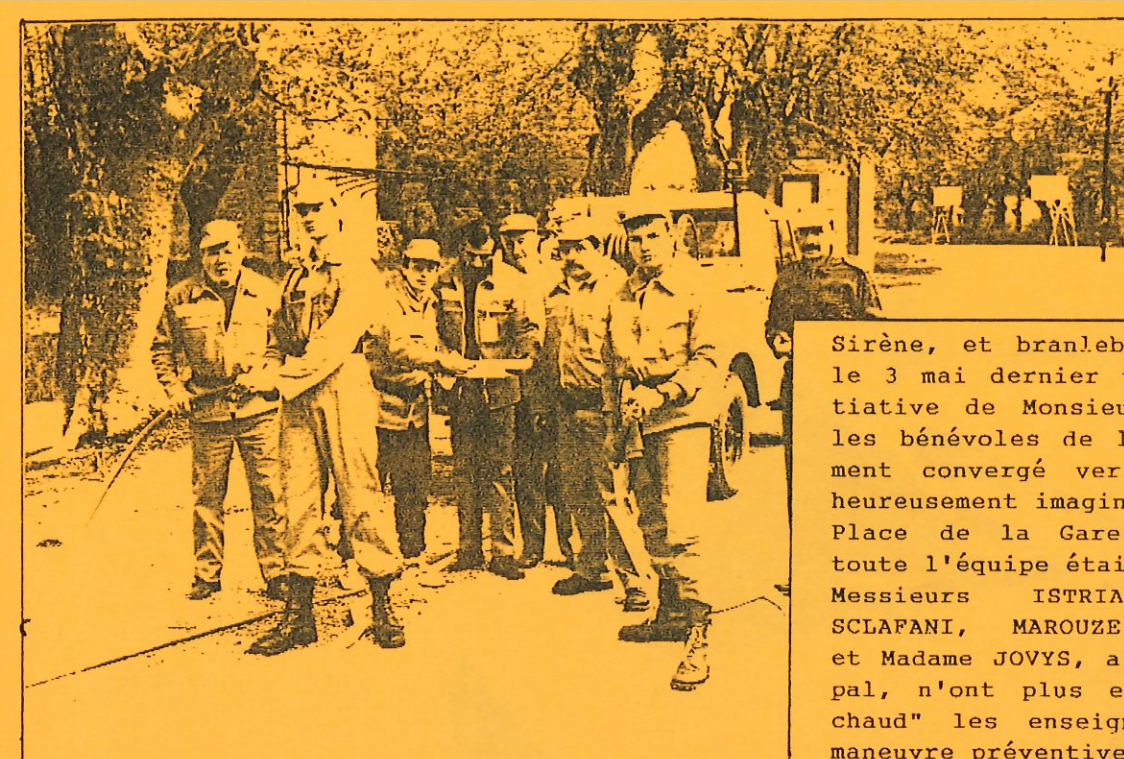
Formant le vœu de voir revenir rapidement chacun d'eux, son devoir accompli, c'est à dire la paix retrouvée, il invitait enfin l'assistance à placer cette journée de recueillement sous le signe de la paix entre les nations.





TRANSPORTS SCOLAIRES LA SECURITE AVANT TOUT !

Périodiquement, les véhicules assurant le transport scolaire de nos élèves vers BRIGNOLES et GAREOULT sont contrôlés conformément à la loi. Ces vérifications inopinées sont effectuées par la Gendarmerie Nationale secondée par la Police Municipale, ceci en présence de membres du Conseil Municipal. Ce sont Messieurs Alexandre ISTRIA et Daniel TOSELLO qui ont donc supervisé cette dernière opération "sécurité".



PREVENTION INCENDIE

Sirène, et branlebas de combat au C.C.F.F. le 3 mai dernier vers 19 heures. A l'initiative de Monsieur REMY, leur Président, les bénévoles de la Commission ont rapidement convergé vers le lieu d'un sinistre heureusement imaginaire.

Place de la Gare, en quelques instants, toute l'équipe était à pied d'oeuvre.

Messieurs ISTRIA, HERNANDEZ, ARNAUD, SCLAFANI, MAROUZE, CRESPIY, et Monsieur et Madame JOVYS, ainsi que le Garde Municipal, n'ont plus eu ensuite qu'à tirer "à chaud" les enseignements de cette petite manœuvre préventive.

URBANISME

DECLARATIONS DE TRAVAUX

Les lois de décentralisation laissent à la charge de la Mairie la transmission des déclarations de travaux au Service du Cadastre de DRAGUIGNAN.

Rappelons que ces déclarations concernent toute extension de moins de 20 m² (garage, pièce, abri, véranda...) ou toute construction de piscine.

Les permis de construire concernant les extensions couvertes supérieures à 20 m² et sont transmis par la D.D.E. au cadastre. La Mairie a donc adressé au Cadastre, selon la loi, vers la mi-avril, un relevé des déclarations de travaux concernant les piscines.

C'est la raison pour laquelle certaines personnes concernées ont reçu du Cadastre un imprimé H1, afin de leur permettre de déclarer elles-mêmes, selon le système français dit "déclaratif", la construction réalisée.

Une seconde liste relative aux autres extensions sera prochainement adressée au Cadastre.

vacants à les remettre en location. La diversité de ces mesures financières et fiscales réglementaires dont vous pourrez être informés par l'A.D.I.L. (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) nécessite l'organisation d'une réunion. C'est pourquoi, la Municipalité de SAINTE-ANASTASIE envisage d'organiser une réunion d'information en présence des juristes de l'A.D.I.L."

Chacun sait que la demande de locations permanentes ou saisonnières est forte dans notre Commune.

Le parc locatif est, quant à lui, très faible alors qu'existe un habitat ancien qui, rénové pourrait satisfaire une bonne partie des besoins.

Les informations données par l'A.D.I.L. nous ont paru suffisamment intéressantes pour envisager l'organisation d'une réunion à laquelle nous demandons aux personnes éventuellement concernées de ne pas hésiter à se rendre.

Nous leur demandons de bien vouloir se faire connaître en retournant à la Mairie le questionnaire ci-dessous. Une invitation leur sera adressée personnellement.

REUNION A.D.I.L.

(à retourner à la Mairie avant le 10 juin)

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

En cas d'impossibilité d'assister à la réunion, seriez-vous intéressé par une information à ce sujet :

OUI NON

POLICE MUNICIPALE

Pour joindre le Garde :

- pendant les heures ouvrables, s'adresser ou téléphoner à la Mairie 94.72.21.19.

- en dehors des heures ouvrables et seulement en cas d'urgence, téléphoner à son domicile 94.72.24.91.

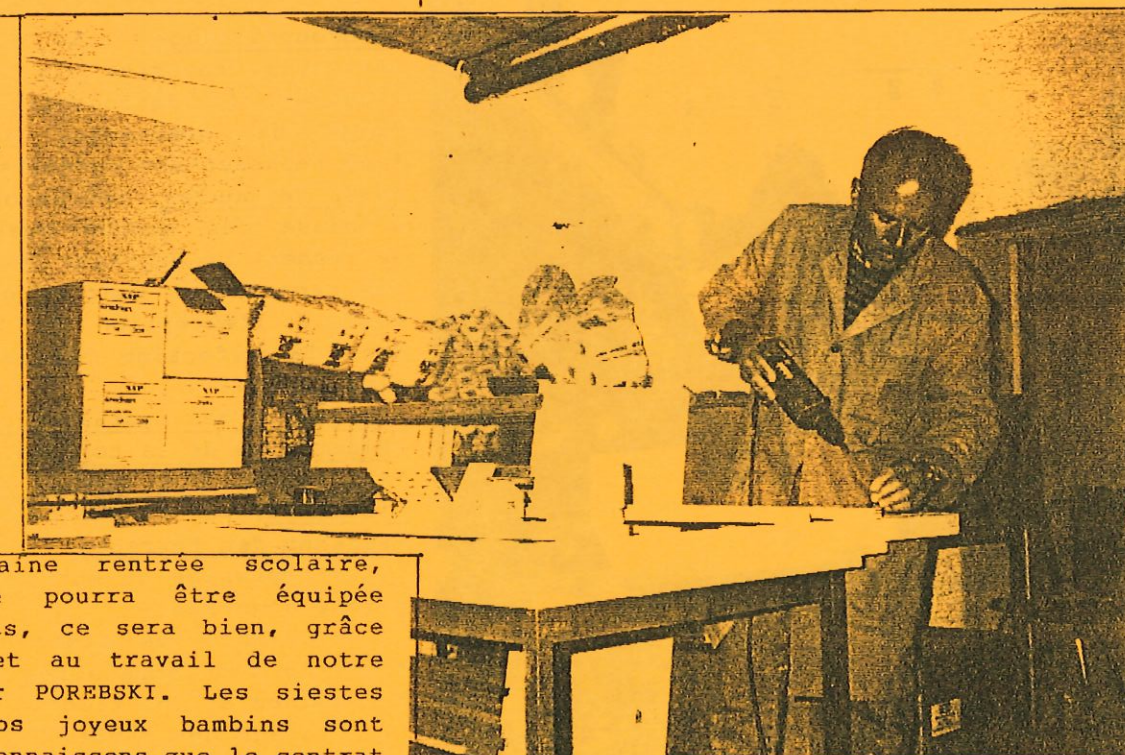
- enfin pour les événements graves (incendies, accidents, ...) ou en cas de non réponse téléphonique, appeler le 18 (Pompiers), le 17 (Gendarmerie).

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

En raison du jour férié du jeudi de l'Ascension et de la circulaire ministérielle accordant à tous les fonctionnaires et assimilés le vendredi 21 mai comme congé supplémentaire, les services municipaux seront fermés les 20, 21, 22, 23 mai 1993.

L'ANCIENNE CANTINE DEVENUE MENUISERIE

Ebéniste professionnel, Monsieur POREBSKI met tout son talent et sa gentillesse bien connue au service de nos tout petits.



Si dès la prochaine rentrée scolaire, l'école maternelle pourra être équipée de magnifiques lits, ce sera bien, grâce à la compétence et au travail de notre concitoyen Monsieur POREBSKI. Les siestes pédagogiques de nos joyeux bambins sont enfin assurées. Reconnaissons que le contrat temporaire liant Monsieur POREBSKI à la Commune n'exigeait en rien un tel travail dont la qualité mérite nos remerciements et nos félicitations.

AMELIORATION, RENOVATION DE L'HABITAT

L'Association Départementale pour l'information sur le logement nous communique: "Vous êtes propriétaire d'un logement vacant qui pèse sur votre budget. Pourquoi ne pas le louer ? Occupé, il cessera de se dégrader et pourra devenir une source de revenus.

Si le logement nécessite des travaux, vous pouvez bénéficier d'aides financières pour les exécuter.

En effet, les Pouvoirs Publics et le Conseil Général ont adopté diverses mesures pour inciter les propriétaires de logements